Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création dans la région Île-de-France

cerfa N° 14600*01

☒ de locaux à usage de bureaux
☐ de locaux commerciaux
☐ de locaux de stockage

article L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme

Formulaire à utiliser pour des travaux :

☑ Donnant lieu à permis de construire	Cette déclaration est à joindre à la demande de permis de construire (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).
☐ Ne donnant pas lieu à permis de construire	Adresser cette déclaration en deux exemplaires à la direction départementale du territoire ou à l'unité territoriale de votre département (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).

1 - Identité et coordonnées du déclarant

Nom ou raison sociale : SAS PLESSIS DC Prénom :
N° SIRET : 9 0 4 0 5 3 8 0 8 0 0 0 1 3
Adresse : (numéro, voie, lieu-dit))
Lieu-dit : Commune : PARIS
Code postal : 7 5 1 1 6 BP : Cedex :
Propriétaire ☑ Locataire[1] : ☐ Maître d'œuvre[1] ☐

2. terrain (bâti ou non bâti)

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit)) 22 avenue Galilée
Lieu-dit : Commune : Le Plessis-Robinson
Code postal : 9 2 3 5 0 BP : Cedex :
Section cadastrale et numéro des parcelles : Y | 46

3. Locaux existants

Affectation actuelle : Bureaux Inutilisés Oui ☐ non ☑ depuis le
Utilisateur actuel
Nom ou raison sociale : Prénom :
Les locaux en cause ont ils donné lieu à redevance depuis le 4 août 1960 ? Oui ☑ non ☐
Si oui, rappeler les avis de redevance s'y rapportant :
Numéro 82 / 0065 date 3 1 0 8 1 9 8 2
Surface passible de la redevance 1 647 m² Montant : Euros ☐ Francs ☑ 494 100
Numéro 02 / 0057 date 1 1 1 0 2 0 0 2
Surface passible de la redevance 2 100 m² Montant : Euros ☑ Francs ☐ 319 200

4. Locaux projetés

Description des travaux de construction ou de transformation : Construction d'un bâtiment de bureaux
Affectation prévue BUREAUX Agrément[2] : date 2 2 0 9 2 0 2 5 Numéro IDF-2025-09-22-00006

[1] Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant ses nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.
[2] Articles L. 510-1, R. 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe

Futur ulisateur : Non connu à ce stade

Nom ou raison sociale : ..... Prénom : .....

N° SIRET : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit) .....

..... Commune : .....

Code postal : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ BP : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Cedex : ⌊_⌋⌊_⌋

Futur propriétaire :

Nom ou raison sociale : ..... Prénom : .....

N° SIRET : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit) .....

..... Commune : .....

Code postal : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ BP : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Cedex : ⌊_⌋⌊_⌋

Représentant (dans le cas de société ou indivision) :

Nom ou raison sociale : ..... Prénom : .....

N° SIRET : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit) .....

..... Commune : .....

Code postal : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ BP : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Cedex : ⌊_⌋⌊_⌋

5. Surfaces des locaux projetés

5.1. Surfaces à construire ou à transformer

Affectation des surfaces	Surface totale créée[3] ou transformée	Surface à déduire non passible de la redevance[4] (colonne b)	Surface passible de la redevance (colonne c = colonne a – colonne b)
Bureaux	0	0	0
Commerce			
Stockage			

Observations éventuelles

Surface de bureaux avant reconstruction : 3.747 m²
Surface de bureaux passible de la taxe après reconstruction : 1.003 m²
En application de l'article L.520-7 du Code de l'urbanisme, dans la mesure où la surface de bureaux reconstruite (1.003 m²) n'excède pas la surface de bureaux avant reconstruction (3.747 m²), la surface de bureaux soumise à la taxe est nulle

Je déclare avoir l'intention de procéder aux travaux de construction ou de transformation décrits ci-dessus.

Date 26 / 03 / 2026

Nom, prénom et signature du déclarant Yann BLOCH

SAS PLESSIS DC
121, avenue de Malakoff - 75116 PARIS
SAS au capital social de 1.000 €uros
904 053 808R.C.S. Paris
Tél : 01.47.03.48.63 – Fax : 01.40.20.06.84

[3] Indiquez la surface créée telle que définie par l'article R 331-7 du code de l'urbanisme. « Article R.331-7. – La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :
« a) Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;
« b) Des vides et des trémies afférents aux escaliers et ascenseurs ;
« c) Des surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre ».

[4] Indiquez ici les surfaces non passibles de la redevance en application des articles L. 520-6, L. 520-8, et R. 520-1-2 du code de l'urbanisme, à savoir notamment les locaux à caractère social affectés au personnel et les locaux sanitaires et les surfaces de stationnement, circulations comprises.

Fichier : AD0004CRV.xls
AR/XG
D.20584 / C.002357

Paris, le 27 janvier 2026

92350 LE PLESSIS-ROBINSON
22, Avenue Galilée

ETAT RECAPITULATIF DES SURFACES PASSIBLES DE LA TAXE POUR CREATION DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX DANS LA REGION ILE-DE-FRANCE
PROJET - PHASE PC
(exprimées en m²)

Bâtiments	Niveaux	Surface totale créée ou transformée (colonne a)	Surface à déduire non passible de la taxe (colonne b)	Surface passible de la taxe (colonne c = colonne a - colonne b)
A	R - 1	-	-	-
	RdC	370	75	295
	R + 1	373	26	347
	R + 2	373	26	347
	SOUS-TOTAL	**1116**	**127**	**989**
B	R - 1	-	-	-
	RdC	-	-	-
	R + 1	-	-	-
	R + 2	-	-	-
	SOUS-TOTAL	**-**	**-**	**-**
C	RdC	14	-	14
	SOUS-TOTAL	**14**	**-**	**14**
	TOTAL	**1130**	**127**	**1003**

NOTA :

Les superficies ont été calculées conformément à la loi de finances rectificative n°2011-900 du 29 juillet 2011.
Les superficies ont été calculées graphiquement à partir du dossier de plans de délimitation des destinations et des sous-destinations et calculs des surfaces de planchers (Projet - Phase PC) dressé le 26/01/2026 par notre Cabinet (commande n°002357) et des instructions transmises par courriel le 27/01/2026.



PLAN D'ENSEMBLE

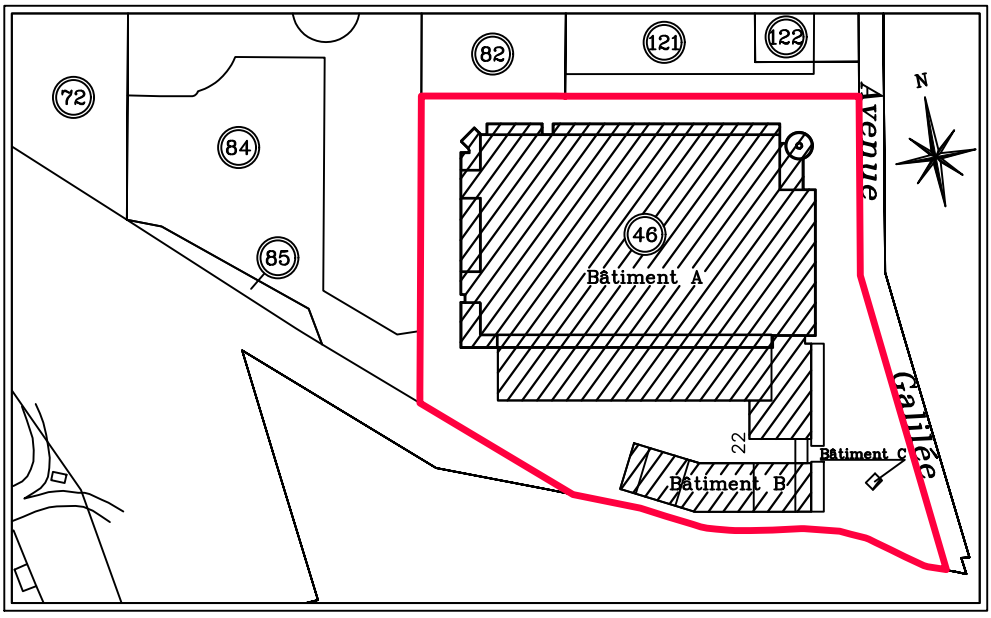

Echelle : 1/2500